



## LE VISON D'EUROPE

### Une espèce en danger critique d'extinction

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est un petit mammifère semi-aquatique nocturne de la famille des Mustélidés. Très discret, il vit dans les zones humides et évolue à proximité des cours d'eau, le long des berges. Au menu de ce carnivore opportuniste figurent poissons, petits mammifères, oiseaux et amphibiens. Petite particularité ? Il est entièrement brun-chocolat avec la présence d'une tache blanche sur ses lèvres inférieure et supérieure !

#### ~ POURQUOI LE PROTÉGER ?

Le Vison d'Europe est un animal remarquable du patrimoine naturel et symbole de la préservation des milieux humides.

Autrefois très répandu sur le continent, il est désormais classé en danger critique d'extinction au niveau mondial. Au cours du siècle dernier, son aire de répartition s'est réduite de 85%. En cause ?

- La destruction de ses habitats : les zones humides
- Les collisions routières
- L'expansion du Vison d'Amérique (espèce exotique envahissante compétitrice)

Le bassin de la Charente est l'un des derniers bastions de l'espèce au monde ! C'est pourquoi la LPO, le GREGE et le Département de Charente Maritime se mobilisent pour mettre en place des actions de conservation et de restauration de l'espèce et de son habitat via le programme LIFE VISON (2017-2022).

## Comment participer ?

Vous souhaitez proposer votre parcelle pour la mise en place d'une zone refuge ?

**Contactez-nous !**

Coordinatrice du programme  
Ingrid MARCHAND  
ingrid.marchand@lpo.fr  
05 46 82 12 45

Pour en savoir plus sur le programme :  
[www.lifevison.fr](http://www.lifevison.fr)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



LPO • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX  
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86  
[www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) • [lpo@lpo.fr](mailto:lpo@lpo.fr)

LIFE16 NAT/FR/000872. 1<sup>er</sup> septembre 2017/30 novembre 2022.  
Illustration de couverture : François Desbordes. Photographies : Vison d'Europe © Matthieu Berroneau, Boisement inondé © Alexis Orseau.  
Service Éditions LPO n°ED1908008 © LPO 2019. Imprimé en France sur papier Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon



# LIFE VISON

S'engager pour la conservation du Vison d'Europe !

**OPÉRATION Zones Refuges**





## COMMENT AGIR ?

Vous possédez une parcelle en bordure de cours d'eau, de plan d'eau ou de zone humide ?

### ~ CRÉEZ UNE ZONE REFUGE IDÉALE POUR LE VISON !

Une zone refuge est un site favorable au repos, à la chasse et/ou à la reproduction du Vison d'Europe. Elle est caractérisée par la présence de :

- **Un habitat humide** : boisements inondables, marais ouverts, prairies humides et cours d'eau forestiers ou en milieux agricoles.
- **Un habitat très productif** : des sources de nourriture importante (poissons, amphibiens...), diversifiée et régulière, telles que les mares, les ruisseaux...
- **Un habitat fournissant de nombreuses caches** pour se protéger, chasser, se reproduire : ronces, roselière, carex, systèmes racinaires, terriers, etc.
- **Un habitat non dégradé et préservé des dérangements** : absence de pesticides, peu de fréquentation humaine, pas de dérangement par les animaux domestiques, etc.



## QUI PEUT CRÉER UNE ZONE REFUGE ?

TOUT LE MONDE !

### ~ VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE PRIVÉ OU PUBLIC ?

Vous possédez une parcelle, quelle que soit sa taille, près de la Charente ou de l'un de ses affluents qui présente un habitat favorable à l'espèce, ou qui pourrait le devenir avec des mesures simples ?

Vous pouvez faire partie du réseau des zones refuges pour sauver le Vison d'Europe !

#### *Facile à créer, facile à répliquer*

Créer une zone refuge est un engagement basé sur la **confiance mutuelle entre le propriétaire signataire et la LPO** et qui permet d'**agir concrètement et durablement** en faveur du Vison d'Europe.

En signant la convention avec la LPO vous vous engagez pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein de **votre** zone refuge. Ce document décrit les engagements de chacune des parties mais également une liste d'activités pouvant être effectuées, déconseillées ou proscrites sur la zone refuge.

## QUELLES motivations ?

- ✓ Participer au sauvetage d'une espèce patrimoniale **en danger critique d'extinction** !
- ✓ Valoriser **votre engagement en faveur de la biodiversité** !
- ✓ Appartenir à un **réseau d'espaces préservés**
- ✓ Recevoir un panneau d'information et de **sensibilisation du public pour votre zone refuge**
- ✓ Être informé des **avancées du réseau** des zones refuges et du programme LIFE
- ✓ Acquérir une **connaissance approfondie** de la biodiversité faunistique dans votre zone refuge
- ✓ Recevoir des conseils et aides dispensés pour une meilleure **gestion environnementale** de votre propriété
- ✓ Possibilité d'être exonéré partiellement de la taxe foncière (signature d'une charte Natura 2000)